



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 6 NOVEMBRE.

On écrit de Berlin, le 30 octobre, à la *Gazette d'Augsbourg*, que l'empereur de Russie est retourné à Moscou après avoir vu deux seulement les positions militaires les plus importantes de la Circassie. Ce serait d'après les conseils du général Yermoloff qu'il aurait renoncé au voyage projeté. A Gelschick un magasin à poudre a sauté lorsque S. M. y était. La nomination du prince d'Oldenbourg comme vice-roi de Pologne est démentie.

— On écrit de Constantinople, le 18 octobre :

Le bruit court qu'après l'arrivée de l'empereur en Circassie, une députation des indigènes s'était rendue auprès de lui à Gelschick, pour y traiter de leur soumission; d'autres assurent qu'il ne s'agissait que d'un district riverain qui s'est soumis.

L'archiduc Jean, après un séjour de quinze jours, s'est embarqué aujourd'hui sur le bateau à vapeur la *Marie-Anne*, pour Smyrne, Athènes et Trieste. Avant son départ, S. A. I. a été visiter le sérail du sultan; on lui a montré tous les appartements, après en avoir fait sortir les femmes; c'est la première fois que cette marque de distinction est accordée à un prince étranger.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 7 NOVEMBRE.

Les nouvelles reçues ce matin de New-York, par le paquebot *North-América*, annoncent que le projet du gouvernement d'établir un sous-trésorier a été rejeté et renvoyé à la session prochaine, à une majorité de 120 voix contre 107. Le pouvoir exécutif a été autorisé à mettre en circulation 10 millions de dollars en bons sur le trésor à 6 pour cent d'intérêt; le commerce renaissant à New-York et l'argent étant plus abondant, les nouvelles venues d'Angleterre par le paquebot du 16 septembre paraissent avoir causé la plus grande satisfaction.

Une nouvelle révolution vient d'avoir lieu à Santa-Fé: Le gouvernement et ses principaux officiers, ainsi que d'autres hauts personnages, ont été assassinés.

— Il vient d'arriver un accident sur le chemin de fer de Londres à Birmingham: le 4 au soir, après huit heures, la locomotive du train se rendant de Tring à Londres, ayant déjà passé la station de Horrow, fut tout à coup lancée hors des rails. La secousse fut telle que le réservoir d'eau et de charbon fut brisé et la première voiture dans laquelle se trouvaient douze personnes fut endommagée. Il est très heureux et fort étonnant que pas un des voyageurs n'ait été blessé; ils en furent quitte pour la peur. L'obscurité de la nuit ajouta beaucoup à leurs craintes: trois autres voitures furent également renversées. En examinant les dégâts, on aperçut un large trou pratiqué dans la chaudière, et à quelque distance du train, on vit le conducteur gisant en travers des rails; le malheureux avait les deux jambes cassées; l'une des jambes entièrement cassée ne tenait plus que par un fragment de peau. Heureusement, trois médecins se trouvaient dans les wagons, et l'un d'eux parvint avec beaucoup de difficulté à arrêter l'hémorragie. Il fallut envoyer une chaise de poste à la station de Londres pour demander un autre train avec une nouvelle locomotive: quand ces transports furent arrivés, on établit le conducteur dans une des premières voitures avec M. Davis, chirurgien, qui lui donna ses soins, et tous les voyageurs arrivèrent à Londres à deux heures du matin. Presque tous avaient perdu leurs chapeaux et une partie de leurs bagages. Le conducteur a été porté à l'hôpital: il est en grand danger.

FRANCE. — PARIS, LE 8 NOVEMBRE.

M. le baron d'Arnim, successeur de M. le baron de Werther, comme envoyé de Prusse auprès du cabinet des Tuileries, est arrivé hier à Paris. Par ses opinions, M. d'Arnim appartient au parti modéré de la noblesse prussienne, et c'est là ce qui l'a fait désigner expressément par M. de Werther pour le remplacer dans le poste difficile de Paris. La nomination de M. d'Arnim est un équivalent de la présence de M. Bresson à Berlin; les hommes les plus influents du cabinet prussien et les plus opposés au cabinet de Saint-Petersbourg, savoir: le prince de Wittgenstein, MM. de Lottum et de Werther, considèrent l'existence du gouvernement de juillet comme la sauvegarde de la paix générale, et comme une barrière contre les envahissements et les prétentions de la Russie. Le système russe hollandais aura donc à Paris un adversaire de plus dans la personne de M. d'Arnim, qui étant chargé d'affaires de Prusse à Bruxelles, a déjà témoigné de ses sympathies pour l'extension des rapports politiques et commerciaux de la Belgique. (Messager.)

— Il ne reste plus que 56 nominations à connaître. La situation électorale connue ce matin se résume dans les chiffres suivants: 403 nominations sur lesquelles 300 anciens députés et 103 nouveaux, dont 16 avaient été autrefois députés. Les doctrinaires et les légitimistes ont éprouvé des pertes assez sensibles. (Commerce.)

— Une grande perte pour l'opposition est celle de M. Nauguin au Havre, où l'on croyait qu'il obtiendrait une forte majorité. M. Michel de Bourges a également échoué à Orléans. Nous regrettons beaucoup de ne pas le voir figurer à la chambre; car son talent comme orateur a une réputation européenne, et il serait venu se placer auprès de MM. Odillon Barrot et Berryer.

— M. Alphonse de la Martinière a publié une allocution aux électeurs des deux arrondissements de Mâcon, après sa double nomination. Il promet d'opter pour le département de Saône et Loire. Les liens d'une éternelle reconnaissance s'attachaient, dit-il, au département du Nord, et me défendaient de solliciter, je dirais presque de déférer vos suffrages. Vous m'avez fait vous-mêmes une double candidature et en vous réunissant pour me nommer à la fois dans la même ville, à la même heure, dans un même esprit, vous m'avez commandé le dévouement à force de confiance et d'honneur. Vous serez obéis. M. Alph. de la Martinière rappelle ensuite les opinions politiques dont il s'est fait une ligne de conduite à marcher indépendant du pouvoir, en dehors des partis et par les voies légales aux améliorations sans révolutions, aider tous les gouvernements à faire le bien, voilà, dit-il, ma pensée, c'est la vérité.

— Mme la comtesse de Damrémont est attendue à Bone; elle veut accompagner en France les restes de son mari. Un bateau à vapeur sera mis à sa disposition.

— On écrit de Constantinople, le 20 octobre: Cent trente-un cas de choléra se sont présentés à Constantinople dans les dernières quarante-huit heures. Je ne parle que des morts; car les simples malades, ou ne s'inquiète guère de les constater. Le général

Caraman a été atteint le 25 et est mort le 26 au matin. Deux domestiques d'un capitaine d'état-major sont morts dans la journée.

Le général Trézel quitte aujourd'hui Constantinople avec un convoi de malades; il emmène le commandant Dumas, aide-de-camp du roi Le bey Achmet à l'envoyer, il y a vingt-quatre heures, un secrétaire et un marabout pour traiter, se mettant à la discrétion des Français. Cette arrivée a contrarié plusieurs partis. On avait presque nommé bey le fils du cheik de la ville. On préparait même un caftan d'honneur.

— On lit dans le *Moniteur* à la partie non-officielle:

Plusieurs journaux entretiennent le public des désastres que le choléra aurait occasionné en Afrique dans les rangs de notre armée. A Bone, il a presque entièrement cessé, et à Constantinople, où le fléau avait sévi d'abord avec quelque intensité, il décroissait rapidement, d'après les dernières nouvelles. Il est malheureusement trop vrai que M. le général de Caraman a succombé à Constantinople des suites d'une attaque de choléra. Quant à M. le général de Perregaux, il souffre seulement des suites de la blessure grave qu'il a reçue aux côtés de M. le lieutenant-général Damrémont.

— Il est arrivé le 7 novembre à Bone, un convoi de 500 blessés ou malades, venant de Constantinople, et conduits par M. Charles Sédillot. Pendant l'expédition, M. Charles Sédillot, qui a quitté sa chaire de professeur au Val de Grâce pour donner ses soins à nos soldats, a rempli les fonctions de chirurgien en chef des 3e, et 4e brigades commandées par le général Bullié.

Nous donnons l'extrait d'une de ses lettres, qui renferme quelques détails nouveaux:

Le 12 au soir, nous terminions la journée par des amputations fort graves, et, couchés à minuit, sous la clarté d'une nuit superbe, nous étions, par ordre, debout et prêts à marcher à trois heures du matin.

Vers neuf heures seulement, le signal de l'assaut fut donné et l'on vit sortir des retranchemens, qui étaient situés à quelques centaines de pas, les zouaves conduits par Lamoriezière; il y avait aussi un bataillon du 47^e, commandé par le colonel Combes. C'était un cruel et héroïque moment que celui où nous aperçûmes ces braves gens s'élançant à l'assaut; ils y montèrent, pénétrèrent dans la ville, et leur présence ne fut plus annoncée que par une grêle de coups de fusil qui en partaient. Tout à coup, une explosion violente eut lieu; tout ce point de la place fut complètement couvert de poussière, de fumée, et ce que nous redoutions, une mine venait de sauter et avait englouti nos combattants.

Dès qu'on put apercevoir la muraille, on vit avec consternation une ligne d'hommes qui descendaient la brèche et couraient avec la plus grande vitesse vers nos retranchemens; aucun bataillon ne marchait vers la ville pour soutenir et dégager ceux qui y avaient été enlevés; heureusement, les retranchemens s'ouvrirent au bout de quelques minutes, pour donner passage à de nouveaux soldats qui allaient défendre leurs frères; ils coururent intrépidement à la muraille, s'y élancèrent et disparurent comme les premiers dans la ville; il y eut encore de la fusillade, mais, après une demi-heure, tout avait à peu près cessé; notre succès était certain, mais il avait été chèrement acheté.

Nous recevions plusieurs centaines d'hommes blessés, la plupart par la mine qui leur avait brisé la figure et les mains, et à quelques uns toute la surface du corps; ils arrivaient tout noirs, l'épiderme enlevé et pendant, et souffrant d'horribles douleurs; nous les passâmes au grand soleil, faute d'un emplacement convenable; j'en amputai plusieurs, et lorsque tous ces premiers soins furent donnés je dus entrer dans la ville pour y établir un hôpital.

Quel spectacle! Les rues aboutissant à la brèche étaient encombrées de cadavres; nos braves zouaves en formaient la grande partie, puis venaient ceux du 47^e. Ils étaient plongés dans la boue; aux uns il manquait une portion de la tête; d'autres avaient la poitrine ouverte; quelques uns étaient criblés de coups de sabre, et parmi eux, un malheureux, la tête ouverte par le yatagan, marchait dans son délire sur les mains, en s'appuyant sur un de ses bras fracturés, et dont l'os traversait les chairs ne lui donnait qu'un appui incertain. Les Maures et les Kabyles d'Achmet avaient disparu; il ne restait que des juifs qui pleuraient mieux que les noirs, et une ville traversée en tous sens par notre artillerie. C'était la gloire guerrière dans son appareil le plus sanglant et dans son aspect le plus redoutable.

Bulletin de la bourse du 9. La rente n'a éprouvé aujourd'hui qu'une variation peu sensible; il faut dire aussi que depuis long-temps on n'avait fait aussi peu d'affaires; quelques ventes ont suffi pour faire fléchir les cours de 5 à 10 centimes. On a remarqué qu'un agent de change, connu pour opérer pour le compte d'un des premiers banquiers de la capitale, vendait depuis 3 ou 4 jours 30,000 fr. de rente chaque bourse, et l'on supposait de ce fait que cet agent opérât à la baisse, mais avec ménagement pour ne pas éraiser les cours. Plusieurs valeurs ont éprouvé une légère réaction, entr'autres la rente de Naples qui a baissé de 20 centimes, sans cause connue, et les actions des 4 canaux qui ont fléchi à 4200, mais on est revenu à 425; l'actif espagnol est invariable à 20 3/4.

Les actions de la Banque de Belgique étaient très demandées à 4,485; il y avait plus de demandes que d'offres. Presque toutes les valeurs industrielles ont repris un peu de faveur.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

Bayonne, 5 novembre.

Don Carlos, à peine rentré en défilé de l'Ebre, a fait arrêter Villaréal et Simon Torre. Moreno avait été destitué avant de passer le fleuve, et depuis, il lui a été ordonné de quitter l'armée et l'Espagne. L'évêque de Léon, lui-même n'est pas en faveur; on l'accuse d'avoir émis des projets semi-constitutionnels. Cependant, il est probable que s'il reçoit le prétendant, il lancera encore l'ascendant de la camarilla jésuitique qui entoure ce prince et qui se compose, sous la présidence du curé Ech-verria, de 5 ou 6 prêtres jésuites et moins aussi farouches qu'ignorants.

Des deux mille jeunes gens de la Castille que Zariatégui et l'infant don Sébastien avaient rassemblés et conduits en Navarre pour les incorporer dans les bataillons de ce pays, cent à peine sont restés. Tout le reste a repassé l'Ebre.

L'interception de la correspondance par Valcarlos et l'état de la mer, a freiné depuis quelques jours nous rivières de nouvelles.

Les 400 hommes, dont le gouvernement français a permis le transit sur son territoire, ont payé leur bien-venue à Valcarlos, en surprenant, le lendemain même de leur arrivée, le parti carliste de Burguette; ils en ont ramené 30 prisonniers avec 2 officiers et une grande quantité de bestiaux qui y étaient parqués.

Madrid, 1er novembre.

On sait que la nouvelle constitution espagnole confère à la Couronne le droit de nommer les sénateurs sur une triple liste de candidats, émanant des collèges électoraux. Le gouvernement de la Reine a exercé cette prérogative en nommant les sénateurs pour seize provinces, par un décret du 7 octobre.

— *El Español* du 30 octobre applaudit aux choix faits par la couronne dans la liste des candidats à la dignité sénatoriale. Siles conseillers de la couronne, dit ce journal, ne s'écartent pas de la ligne qu'ils paraissent s'être tracée, le sénat futur (tel sont du moins nos espérances et nos vœux) pourra être révélu de cette moralité inséparable des honorables antécédents, de la vertu et du talent.

HOLLANDE.

On écrit de Groningue le 4 novembre: Deux commissions viennent d'être nommées à l'effet d'examiner de nouveau le plan projeté d'une écluse destinée à faciliter les communications de la ville avec la mer; ainsi qu'à prémunir la ville contre les marées extraordinaires tout en aidant à l'écoulement des eaux intérieures. Ces travaux s'élevaient à la somme de fl. 1,284, 183.

— On écrit de Deventer, le 4 novembre, qu'une société anonyme s'y est formée ces jours derniers pour l'établissement de communications par bateaux à vapeur entre Amsterdam, Kampen et Arnhem. La province d'Overysel se promet d'importants résultats de cette entreprise favorable à l'industrie et au commerce.

— Dans un article communiqué au *Handelsblad*, on fait remarquer que puisque la solution de la question hollando-belge paraît dépendre du refus du gouvernement néerlandais de consentir à l'échange fédéral d'une partie du Limbourg contre la partie cédée du Luxembourg; il ne serait pas inopportun de demander aux états généraux s'ils tiennent absolument ou non, à ce que l'on persiste dans ce refus. Il ne faut pas, ajoute-on, obliger les gens malgré eux; et, si la Néerlande était indifférente à ce que le Limbourg fut possédé à titre de province allemande ou de province hollandaise, il n'y aurait qu'à passer outre.

— On mande La Haye, le 6 novembre: Avant hier, dans la soirée, S. A. R. le prince Guillaume, fils aîné de S. A. R. le prince d'Orange, est arrivé en cette résidence de retour de son voyage en Allemagne et en Italie.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 10 NOVEMBRE.

La *Gazette de Prusse* annonce que le roi des Belges a conféré la grand-croix de l'Ordre Léopold au baron d'Arnim, ci-devant ministre à Bruxelles, et maintenant ministre à Paris.

— M. le baron de Walendroff, secrétaire de la légation et chargé d'affaires de Suède à Paris, est nommé chargé d'affaires en titre à Bruxelles; il doit venir bientôt prendre possession de son nouveau poste qu'il occupera définitivement qu'après le retour en France de M. le comte Gustave de Loevenhielm, qui est en ce moment en congé.

— Le ministre des travaux publics informe les navigateurs que S. M. le roi de Danemark, afin de procurer plus de sûreté à la navigation dans la passe dangereuse de Dronzen, entre les îles de Amak et de Salthom, et surtout afin d'indiquer sûrement l'endroit où l'on entre dans ce courant, en venant de la Baltique, a fait établir, à la fin du mois d'octobre 1837, un fanal flottant servant de bateau de pilotage à la pointe S. O. de Quartus Grande, près de Brodge. (Le *Moniteur* donne la description et les autres détails.)

— Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères prévient M. Réal (J.-B.), précédemment domicilié chez Mme. veuve Desterdiën, à Louvain, que si, au premier janvier prochain, il n'a pas fait parvenir au département la preuve suffisante de la mise en œuvre, dans le pays, du procédé de conservation de la levure de bière; pour lequel il a obtenu, le 21 octobre 1834, un brevet d'importation de cinq années, ce brevet sera annulé et son objet rendu public, en conformité de la loi du 25 janvier 1817.

— On lit dans le *Commerce*:

« Depuis deux jours, il s'agit une singulière question à la bourse, c'est celle de savoir qui doit chauffer cet établissement public, ou de la régence qui le loue moyennant mille francs par an, ou de la Société du Commerce, à laquelle il appartient? La chambre syndicale n'a pas encore mis le sujet en délibération sérieuse; les spéculateurs et commissionnaires battent la semelle ou se souillent dans les mains, attendant avec impatience qu'un doux calorique vienne échauffer la glacière.

— Le sieur Maxim. Joseph Lourdel, négociant en fer, à Fanquenbergh (France), et prévenu de banqueroute frauduleuse, a été arrêté en Belgique, et mis par le procureur du roi d'Ypres, à la disposition de M. le procureur général de Gand. Le prévenu a été déposé le 8 de ce mois à la prison civile de Gand. Le gouvernement français demande l'extradition de cet individu.

— M. le docteur Van Honsbroeck, d'Anvers, vient d'être autorisé par le gouvernement à lui envoyer vingt cinq exemplaires de son ouvrage qui a pour titre: « De la similitude des causes et des symptômes de l'ophtalmie militaire et de l'ophtalmie d'Egypte. » Les mesures que ce médecin propose pour l'extirpation du terrible fléau de l'ophtalmie semblent avoir reçu l'approbation des hommes de l'art, et il faut croire que le gouvernement ne tardera pas à les mettre à l'épreuve.

Bruxelles, (trois heures). — Aujourd'hui liquidation, retard de la malle estafette, point de communication télégraphique avec Anvers, trois causes plus que suffisantes pour annuler la bourse, il n'y a été pour ainsi dire rien traité. Société Générale titres en nom fl. 790, certificats au porteur, émission de Paris 1670; Société de Mutualité 1130 (113) A; Banque de Belgique 1422 50 (142 1/4) demandée, Actions réunies 1025 (103 1/2) P; Banque Commerciale d'Anvers 169.

Les obligations Ardoin, étaient bien tenues 20 A, après la cote il y avait 20 1/4 A 1/8 P, primes à un mois 20 1/2 dont 1 P. La chambre des représentants a décidé aujourd'hui à la majorité d'une voix 32 contre 31, que la prohibition sur les verreries serait levée à dater du 1^{er} janvier 1839.

Marché des huiles et graines. — Les huiles de colz, au comptant et à terme sont assez recherchées, de même pour celle de lin. Tourteaux et graines passent aux mêmes prix.

LIEGE, LE 11 NOVEMBRE.

Au moment où nous écrivons, le résultat des élections françaises est connu. Le parti de la modération, quelque soit la nuance à laquelle il appartienne, pourra se glorifier de l'avoir emporté sur les représentants des opinions extrêmes. Une circonstance particulière donnait cependant des chances aux candidats de l'opposition : c'était la création de cinquante pairs choisis, pour la plupart, dans le sein de la chambre des députés, et parmi les hommes modérés. Un représentant a presque toujours un avantage marqué sur un candidat nouveau; les droits de premier occupant exercent en général une certaine influence sur les élections. Les pairs de dernière création, laissant des places vides, le comité central n'avait à soutenir de luttes que contre des hommes nouveaux comme les siens. Ainsi qu'on l'a pu voir, par les listes publiées jusqu'ici, les réélections ont été nombreuses. M. Laffitte a échoué dans plusieurs collèges; on ne saurait attribuer cet échec qu'à son alliance avec le parti républicain. Il est vrai que de Salverte, qui a réussi à Paris, était porté par le comité électoral, tout comme M. Laffitte; mais il paraît que M. Salverte avait à peu près désavoué la formation de ce pacte. Il lutta de plus contre un nom qui a dû exciter des répugnances : celui de Parquin, si célèbre dans l'affaire de Strasbourg.

Une fraction du parti modéré paraît jusqu'ici s'être renforcée à la chambre des députés, c'est celle du tiers parti. Sous un certain point de vue, on peut s'en féliciter. Dans l'ancienne chambre, la majorité n'était souvent pas possible; l'assemblée se divisait en deux moitiés à peu près d'égal force, les vacillations continuelles de quelques membres, flottant de la doctrine au tiers parti, rendaient la position du gouvernement fort difficile. Si enfin l'une des deux nuances de l'opinion modérée finit par l'emporter complètement, on peut espérer qu'elle prêtera appui et secours à des hommes de son choix qu'elle poussera aux affaires. Dans le cas où la balance pencherait du côté du tiers parti, on peut prédire l'arrivée de M. Thiers au pouvoir.

Sous le régime de l'ancienne chambre, l'avènement de M. Thiers aux affaires semblait, à quelques esprits, offrir un danger assez grave. Une grande partie de la législature française repoussait cet homme d'état; c'étaient surtout les doctrinaires qui lui étaient hostiles; dans cette position, M. Thiers avait été obligé, malgré ses antécédents, de chercher un point d'appui jusque dans la gauche extrême, et quelques membres de celle-ci lui avaient tendu la main, dans l'espérance d'obtenir des concessions favorables au triomphe de leurs opinions. C'est là ce que redoutait un grand nombre de députés, qui sans cela aurait sympathisé avec le principal promoteur de cette politique de conciliation dont la France recueille maintenant les fruits heureux. — Mais comme nous venons de le faire entendre, le danger qu'on craignait, n'existe plus, si, comme tout semble l'annoncer, l'opinion à laquelle appartient réellement M. Thiers, si le tiers parti enfin domine aujourd'hui, s'il est réellement assez fort pour composer une majorité respectable. En effet, on conçoit facilement que dans cette hypothèse le chef du cabinet n'aurait plus besoin de chercher, parmi les hommes extrêmes, un appui qui ne lui aurait été continué sans aucun doute qu'au prix de quelques hardes concessions.

Dans la dernière session, l'honorable M. de Puydt proposa de réduire à un franc par 1000 kilogrammes le droit sur les houilles de la Sarre, entrant par la frontière du Luxembourg, mesure destinée à faciliter le développement de l'industrie luxembourgeoise, et qui fut accueillie à la presque unanimité par la chambre des représentants. Mais dans l'intervalle de la discussion de cette proposition et son renvoi au sénat, des doutes s'élevèrent sur les conséquences que la réduction du droit pourrait avoir; on craignait que l'usage de la houille dans quelques usines métallurgiques du Luxembourg n'occasionnât quelques difficultés dans l'admission en France de nos fers forgés au bois. Ces motifs déterminèrent la commission du Sénat, qui partageait le principe du projet, à proposer l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que le gouvernement eut pu prendre quelques renseignements. Ces renseignements, M. le ministre de l'intérieur les a transmis avant hier au Sénat, en lui faisant connaître que les craintes qu'on avait conçues à l'égard de la forgerie n'étaient pas fondées. Il a en conséquence demandé la mise à l'ordre du jour de la discussion du projet, et sa proposition a été adoptée.

La chambre des représentants a continué la discussion du projet de loi modificatif du tarif des douanes. Elle a décidé par 32 voix contre 34 que la prohibition sur les verreries serait levée, et que cette disposition n'aurait d'effet qu'au 1^{er} janvier 1837.

Dans sa séance d'hier, la cour d'assises a condamné à 5 années d'emprisonnement Joseph Paulens, de Tongres, accusé d'avoir soustrait un cheval appartenant à un vétéran qui logeait chez un cabaretier, à Rocourt, et à 5 années de réclusion et au carcan, le nommé Gerard Keyers, accusé d'avoir soustrait à l'aide d'escalade et d'effraction, plusieurs pièces de 5 francs dans une maison à Grand-Rechain.

La section centrale s'est réunie hier pour la lecture du rapport de M. Dumonceau sur le budget des voies et moyens, qui sera imprimé et présenté sous peu à la chambre. Tout fait craindre que le budget des dépenses au lieu d'être voté en premier lieu ne le sera qu'après le budget des voies et moyens.

Le travail de la commission sur les sucres a été retardé par la longue absence de M. Berger. Maintenant qu'il est arrivé, on espère que la besogne marchera.

Le sénat s'est trouvé en nombre suffisant. Il a été procédé à la formation de deux commissions chargées de l'examen des projets relatifs au crédit de 10 millions pour les travaux du chemin de fer, et au service de santé. Sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, le sénat a mis à l'ordre du jour le projet adopté par la chambre des représentants, concernant l'entrée des houilles prussiennes dans le Luxembourg.

Il circule en ce moment à Bruxelles des pièces fausses d'un franc qui sont parfaitement imitées et qui rendront par conséquent la fraude très facile. Ces pièces sont à l'effigie de Louis-Philippe, portant le millésime de 1837, et la marque W. de Phôtel des monnaies de Lille. Ce n'est guère qu'au son que l'on peut reconnaître leur fausseté. On vient de nous en remettre une; nous l'avons sous les yeux et nous devons avouer que nous y aurions été trompés mille fois.

Une société vient d'être fondée, avec la permission des autorités, entre d'anciens soldats de Napoléon, dans le but de se réunir, de s'aider quelquefois et de s'honorer toujours. La société s'assemblera les lundis et jeudis, chez Verkeer, à la Maison Verte, au coin de la rue des Flandres à Bruxelles, de 6 à 8 heures du soir. La rétribution mensuelle sera très légère et la société se charge de rendre les derniers honneurs à ses membres avec la solennité qui convient

aux funérailles des guerriers qui ont vu le Kremlin et les Pyramides.

Le comte de Rossi (l'époux de la célèbre cantatrice Mlle. Sontag), actuellement ambassadeur de Sardaigne à Francfort, vient de nouveau d'être nommé ambassadeur près la cour de La Haye.

On écrit de Berlin, le 29 octobre. Le conseil de la ville de Berlin, vient d'adresser à S. M. l'empereur Nicolas, le diplôme de bourgeois honoraire de cette ville. L'étui magnifique qui renferme ce document, doit coûter plus de 2,000 reichsthalers.

Le bureau de l'enregistrement et des domaines pour les cantons de Ferrière et de Nandrin (province de Liège), actuellement établi à Seny et auparavant à Erature, est transféré à Tintot, hameau dépendant de la commune de Soheit, dans le canton de Nandrin, à partir du 1^{er} décembre prochain. (Moniteur.)

M. le général de division de Bryas, inspecteur général de cavalerie, doit arriver aujourd'hui ou demain pour passer l'inspection du 1^{er} escadron du 2^{me} chasseurs à cheval en garnison en cette ville.

Il est parti aujourd'hui pour le camp de Beverloo, Hasselt, Gand et Anvers, environ 239 miliciens, appartenant au bataillon de sapeurs mineurs, qui vont rejoindre leurs compagnies respectives.

La 3^{me} compagnie de ce bataillon venant du camp de Beverloo, arrivera le 13 en ville pour y tenir garnison.

Les Falses de Strauss obtiennent à Paris, à chaque audition un immense succès. Dimanche dernier cet artiste, avec son orchestre de Vienne, les a fait entendre à la cour, et a produit un effet tel que le roi, pour lui prouver sa satisfaction, lui a fait remettre une superbe épingle en diamant et deux billets de mille francs.

On lit dans un journal de cette ville :

La loi sur les patentes porte que les employés dans les établissements de bienfaisance sont exempts de ce droit. Le fisc interprétant cette loi d'une manière qu'il est inutile de qualifier a prétendu jusqu'ici que pour réclamer l'exemption, il ne suffit pas d'être employé d'un établissement de bienfaisance, mais qu'il est nécessaire de demeurer dans l'établissement même. Une opposition à cette prétention fut portée récemment devant la députation du conseil provincial qui l'accueillit comme fondée malgré l'avis contraire des fonctionnaires supérieurs de l'administration des contributions. Le ministre des finances vient d'adopter les motifs de la députation et de déclarer non admissibles les exigences des agents du fisc. Nous applaudissons à la décision de M. d'Haart et nous félicitons notre administration provinciale de l'avoir provoquée.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Emprunt de deux millions de francs.

L'autorisation royale d'un emprunt de deux millions de fr. par la ville de Liège est arrivée au gouvernement provincial. Cet emprunt est soumis à diverses conditions et ne pourra s'effectuer que sous l'autorisation de la députation provinciale et au fur et à mesure que les travaux auxquels il est destiné seront exécutés.

La destination de cet emprunt a été arrêtée de la manière suivante :

Table with 2 columns: Description of work and Amount in francs. Includes items like 'Pavage et égout dans la nouvelle rue sur la propriété Mouton', 'Ouverture de nouvelles rues au quartier de l'Est', etc., totaling 2,407,894.20 francs.

THEATRE.

La semaine qui vient de s'écouler a été aussi peu fertile en recettes que les précédentes; malgré toute l'habileté qu'il ne cesse de déployer, M. Sansé n'est parvenu à remplir sa salle que dimanche; encore a-t-il fallu que l'opéra nouveau, le Postillon de Lonjumeau, fut accompagné de Coliche et du Poltron (joué par Paul Canot) deux vaudevilles bien capables de dépeupler la rate aux plus malades. Lundi au contraire le 2^e acte de Guillaume Tell et la Comtesse du Tonneau ont été joués devant les banquettes; le chef-d'œuvre de Rossini méritait un meilleur accueil, d'autant plus qu'il a été exécuté passablement; Mme. St. Ange a beaucoup mieux dit son rôle que la première fois, et le trio marché assez bien, malgré le rhume de M. Hermann qui certes n'a pas eu besoin de l'indulgence que le régisseur était venu réclamer pour lui. La Comtesse du Tonneau a été mieux encore jouée que la 1^{re} fois; nous regrettons cependant que Mme. Josse ne soit pas plus sûre de son rôle; les bavardages surtout qui doivent être chantés avec volubilité, n'admettent pas d'hésitation.

On ne comptait guère plus de monde mercredi au 2^e début de Mme. Humbert dans le Maçon et à la 1^{re} représentation des Deux Manières vaudeville en deux actes, annoncé avec pompe comme de Scribe, quoiqu'il ait été baptisé au Gymnase dramatique des noms de M. Bayard et Mathou; à propos de cela nous ferons remarquer à M. le directeur qu'il est bon de chercher à attirer le public, mais que de pareilles ruses sont aujourd'hui trop grossières. La pièce n'est cependant pas mauvaise, quoique les caractères et surtout celui de Desronel soient forcés; elle attaque avec vérité une de nos plaies sociales, l'adultère. Elle peut donc servir de se comporter lorsque l'on est un de plus.

Deux frères fabricants de toiles de coton à Gandville sont mariés. L'un Stéphane, se croyant dans la confrérie, fait beaucoup de tapage et cherche à connaître le séducteur de sa femme; il attique donc tout le monde et soufflé même un officier; Desronel qui soupçonne Armand, son commis, d'être l'auteur de sa belle-cœur, découvre au contraire qu'il est aimé de Caroline sa femme. Au premier moment il a peine à se contenir, il fait partir Armand pour Paris et le poursuit avec l'intention d'aller prendre sa vie ou de lui donner la sienne; mais Amélie sa jeune pupille lui parle de lui avec tant de tendresse, qu'elle le ramène à des

sentiments plus doux et lui fait changer de projet; au lieu de se battre, il feint de ne rien savoir, fait maître dans le cœur d'Armand un nouvel amour pour Amélie, et il est prêt à les unir lorsque sa femme, sans nouvelles depuis longtemps, arrive à l'improviste, et apprenant ce mariage, s'y oppose en sa qualité de tante d'Armand... Mais en fouillant dans le secrétaire de son mari, elle y trouve toutes les lettres qu'elle a écrites à son amant. Terrassée par cette découverte, elle se jette aux genoux de son mari, qui feint d'abord d'ignorer sa faute, et elle obtient son pardon. Le mariage d'Armand, auquel elle consent maintenant, a lieu. Stéphane, au contraire, qui a rencontré son officier, s'est battu avec lui; il rompt le bras en échauffé, et annonce qu'il va publier sa honte, plaider en séparation. M. Armand, chargé de ce rôle, est assez bien entré dans son esprit. Nous ne faisons pas le même compliment à Mme. Josse qui a été trop larmoyante. M. Xavier a été comme d'habitude froid et guindé.

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu paraître Mme. Humbert dans le rôle d'Arma du Maçon, que l'affiche de la première représentation nous avait autorisé à considérer comme appartenant à Mme. St. Ange; nous croyons aussi qu'il est au dessus d'elle, et les phrases qu'elle a passées prouvent qu'elle le sait également. Cette dame a une voix assez pure, assez étendue même, pour son emploi; qu'elle n'en sorte donc pas; nous voudrions aussi qu'elle fût un peu moins maniérée.

L'entracte a été agréablement rempli par M. Warnuke, premier prix du conservatoire de Paris, qui s'est fait entendre sur le piano et sur l'orgue expressif de Marx. Malheureusement, le premier de ces instruments n'était d'accord ni avec lui-même, ni avec le second. Espérons que M. Warnuke voudra bien nous dédommager de ce contretemps une autre fois.

Vendredi — Le Philre, d'Auber, qui n'avait pas été représenté depuis une couple d'années, a été revu avec plaisir; et pour une première fois, l'exécution n'a pas laissé beaucoup à désirer. Mme. St. Ange a dit avec gentillesse le rôle de Thérèse; M. Hermann n'a pas été mauvais dans celui de Fantanarose. Le rôle de Guillaume est, sans contredit, celui de tout le répertoire qui va le mieux à Syvain; son jeu était meilleur aussi que d'ordinaire, mais en a-t-il été de même de son chant? Nous pensons que non, il a risé trop à l'effet, et a rarement chanté avec goût. Quant à M. Roge nous avons toujours les mêmes reproches à lui adresser. Les chœurs ont assez bien marché. M. Besancenot, a cru, sans doute, ne pouvoir se dispenser de paraître dans une représentation à son bénéfice; il a dansé avec sa femme et Mme. acte un pas de deux dont certes on aurait volontiers dispensé; ce n'était pas d'ailleurs une raison pour arriver en costumes de velours brodés d'or, dans un bal villageois. Le Cadet de Gascoigne était donné pour la première fois; cette gaconade a été sifflée à outrance et méritait de l'être.

Après ce compte rendu du théâtre, nous ne pouvons nous dispenser de parler de l'effet qu'a produit sur nous l'accordéon de M. Marix. Cet instrument est bien réellement le piano poche comme le nomme son inventeur, mais qui nous semble cependant avoir un avantage de plus sur le piano, celui de ne nécessiter aucune étude musicale et de produire des accords plus nourris et au même temps plus doux à l'oreille. Il est impossible de se faire une juste idée de l'accordéon de M. Marix; c'est un orgue, c'est un piano, c'est mieux que cela encore; c'est un orchestre presque complet. Aussi engagés nous vivement nos amateurs, et même nos dames, à visiter les magasins de M. Marix, rue Pout d'ile, comme nous l'avons fait nous mêmes.

Le concert de MM. Jules Godefroid et Boisseaux est irrévocablement fixé à mardi prochain. Le talent supérieur de ces artistes nous garantit que les amateurs de musique ne manqueront pas d'assister à cette soirée, qui, nous n'en doutons pas, laissera des souvenirs profonds et agréables.

Bonne fortune pour notre théâtre. Demain nous verrons Odry! Odry dont le nom est synonyme d'esprit et de bêtise. Odry qui jouit, depuis trente ans, de la faveur de faire rire Paris! Odry dont la réputation est toujours maintenue au niveau de l'avidité curieuse du public réputé le plus spirituel du monde! Il n'en faut pas davantage pour assurer à M. Sansé une excellente recette. Aussi ne sera-ce pas lui qui fera maigre chère en nous donnant de l'Odry. Pardon du calembour qui peut paraître un peu hasardeux, et qui d'ailleurs est déjà trop connu.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE A LIEGE.

Le directeur à l'honneur d'annoncer au public que, par suite des examens semestriels, l'administration peut disposer de 12 places dont désignation suit :

Cor, 1. — Flûte, 2. — Haut-Bois, 4. — Clarinette, 1. — Basson, 4. Les aspirants aux places d'élevés sont tenus de se faire inscrire au bureau de surveillance du conservatoire avant le 27 de ce mois.

Ils doivent se faire accompagner d'une personne de leur famille et produire un certificat de médecin constatant qu'ils ont eu la petite vérole, qu'ils ont été inoculés ou vaccinés. Liège, le 11 novembre 1837.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 9 NOVEMBRE.

Du 9. — Naissances : 3 filles.

MARIAGES : 9 : Jean François Hubert Nossent, avocat, rue du Pot d'Or et Jeanne Elisabeth Laurence Gilkinet, sans profession, rue Haut Prez, veuve de J. L. E. Boyv. — Pierre Joseph Fréney, armurier, en Polierue et Marie Elisabeth Bronckart, couturière, rue Sous l'Eau. — Joseph Désiré Monier, négociant, rue St. Gangulphie et Marie Elisabeth Deveux, sans profession, faubourg St. Léonard. — Nicolas Michel Geuvier, journalier, rue Pierreuse et Marie Catherine Françoise Rogister, sans profession, rue des Ecoles. — Gilles Waroux, serrurier, faubourg Ste. Walburge et Marie Elisabeth Minet, journalière, même faubourg. — François Perrée, tourneur, faubourg St. Léonard et Marie Catherine Libon, journalière, même faubourg. — François Joseph Colson, tisseur, rue le Chaffour, et Marie Catherine Ronday, couturière, rue de la Madeleine. — Mathieu Joseph Dignelred, journalier, au quai St. Léonard et Anne Marie F. Rumi, domestique au susdit faubourg. — Charles Frédéric Damer, passementier, faubourg St. Gilles et Aletta Bonhon, brodeuse, même faubourg.

Décès : 2 garçons, 3 filles, 1 homme, 5 femmes : W. Bakkers, âgé de 30 ans, chasseur au 3^e régiment de chasseurs à pied. — M. Bodson, âgé de 84 ans, sans profession, rue Vert Bois. — M. J. Bastin, âgé de 74 ans, sans profession, rue Vert Bois. — M. Lelent, âgé de 65 ans, journalière, rue St. Nicolas, veuve de J. Bertrand. — M. C. Tramm, âgé de 41 ans, marchand, rue sur Meuse, épouse en seconde noces de J. J. Hermann. — M. J. Martin, âgé de 31 ans, sans profession, rue Beauregard.

Du 10. — Naissances : 3 filles.

Décès : 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, 4 femmes, savoir : P. J. Pietteur, âgé de 31 ans, bonnetier, domicilié à Jemeppe, époux de M. C. Wasseige. — C. L. Doyen, âgé de 49 ans, maçon, faubourg Ste. Walburge, célibataire. — C. Collard, âgé de 60 ans, sans profession, rue devant la Magdeleine, épouse de J. J. Spicoux. — M. C. Dechamps, âgé de 57 ans, journalière, derrière St. Thomas. — J. Piroset, âgé de 23 ans, cultivatrice, faubourg Vivignis.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

L'administration dans le but d'être agréable à MM. les abonnés et habitués de spectacle, vient de traiter avec M. Odry, premier comique du Théâtre des Variétés à Paris, de passage en cette ville, pour deux représentations seulement. La première aura lieu demain dimanche 12 novembre, abonnement courrait.

La première représentation des ACTEURS A L'ÉPREUVE ou LA CO. MEDIE BOURGEOISE, scène proverbe arrangé par M. Odry, qui remplira dans cette pièce trois différents rôles, suivi du CHEVAL DE BRONZE, opéra comique en trois actes, ou commencera par la première représentation du RAPIN, scène d'atelier, vaudeville en un acte.

TAXE DU PAIN, du 11 no embre.

Pain de seigle, 35 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 42 c.
Pain de ménage, 50 c.

ANNONCES.

**SOIERIES, SCHALLS,
Modes et Nouveautés,
RUE VINAVER-D'ILE, N. 606, A LIÈGE.**

M^{ME} BEAUJEAN-BAYET

A l'honneur d'annoncer son RETOUR DE PARIS.—Elle y a fait de NOMBREUX ACHATS EN ÉTOFFES NOUVELLES, de tous genres pour ROBES ET MANTEAUX : Soieries unies et façonnées dans une infinité de dispositions et des plus riches; Étoffes de laine, Cachemires laine, Satins-laine, Lavaballière, pondichéry, Mousselines laine et mousseline-Indoux, mérinos français, thibets, napolitaines, etc.—UN GRAND ASSORTIMENT de Schalls, Cachemire français, Cachemire Indoux; Cabilles, Tartans, etc. MODES en chapeaux, bonnets, coiffures nouvelles, lingerie, broderies, dentelles et blondes, toilettes de mariage en robes, mantilles, voiles, écharpes, etc.—Elle a également rapporté de Paris des manteaux et mantelets, confectionnés d'après les modèles les plus distingués.—Un DÉPOT de dentelles la met à même d'établir cet article à des prix très doux.

Ses magasins sont en outre, parfaitement assortis en Bas de soie, Gants, Cravates, Étoffes pour gilets, Foulards, Fichus et écharpes, Cordons de ceintures, Plumes, Panaches, Ombres de paradis, Fleurs, etc.

Ses relations avec les premières maisons de la capitale, la mettent à même d'offrir toujours les plus belles nouveautés, et ses achats considérables, de côté ses articles aux prix les plus doux. 2068

**BAZAR A PRIX FIXE,
RUE VELBRUCK.**

On vient de recevoir un TRÈS GRAND ASSORTIMENT DE
JOUETS D'ENFANTS.

Au même établissement A VENDRE d'occasion TOUTES LES Ustensiles d'une BOUTIQUE D'ÉPICERIE, consistant en balances, pots à tabac, boîtes à thé, mesures, petits tourneaux, etc. etc., plus un petit coffre en fer. 2075

**GRAND ASSORTIMENT
D'ÉTOFFES D'HIVER.**

ORBAN-XHENEMONT,
RUE DE L'UNIVERSITÉ.

Vient de recevoir UN GRAND CHOIX DE MÉRINOS ANGLAIS UNIS, Brochés, et Imprimés, Satin-laine, Thibet, ainsi que des MÉRINOS FRANÇAIS, assortiment complet de Schals Tartans imprimés et autres, Flanelles, Foulards, et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler.

PRIX DE QUELQUES ARTICLES:
MÉRINOS à 19 et 21 sous et prix plus élevés.
GRANDS SCHALS TARTANS imprimés à 15 francs.
FLANELLES depuis 10 sous jusqu'à 34 sous.
FOULARDS DES INDES, dessins nouveaux, de 4 à 6 frs. 1791

CESSATION DE COMMERCE.

M^{ME} JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT D'ILE, N° 833, FAIT DES RABAIS CONSIDÉRABLES sur les prix de ses MARCHANDISES D'HIVER qui consistent en Mérinos Français et Anglais, Napolitain, Satin-Laine, Flanelle, Demi-Draps, Schals de tous genres, Gilets de satin et autres, Bas lainé, etc. 1730

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

ON DEMANDE pour un château à proximité de Liège un JARDINIER connaissant bien la taille des arbres, et une BONNE CUISINIÈRE.
S'adresser quai de la Sauvenière, n° 799. 2070

Cours de Langue Allemande.

M. Frédéric **SCHIFFERS** ouvrira au 15 novembre prochain, un cours de Langue allemande, qui aura lieu tous les jours de 4 à 6 heures du soir.
La rétribution mensuelle est de 10 fr.
S'adresser rue Neuve, derrière le Palais, N. 400. 2054

**MAISON A LOUER avec 4 PIÈCES au rez de chaussée, et 8 en haut, en face de l'hôtel du gouvernement, N. 494.
S'adresser au n° 397, derrière le Palais. 2056**

On DEMANDE une SERVANTE. S'adresser rue Férons-trée, n° 778. 2027

A des prix très modérés, forte partie de BONS VINS DE BOURGOGNE des années 1831, 1832 et 1834, au n° 69, faubourg Ste. Marguerite. 1924

Henry LECOMTE, professeur, rue Agimont, N. 524, continue à donner chez lui, et en ville, des leçons de COMMERCE, TENUE DE LIVRES et DROIT COMMERCIAL.

DÉBIT DE FARINE BLUTÉE ou NON, chez GERARD-BURTIN, rue du Pot d'Or, n° 687, à Liège. 2053

A LOUER pour mars UNE JOLIE MAISON (quartier indépendant), avec cour et jardin, réunissant les agréments de la ville et de la campagne, située à Hocheporte. S'adresser rue St Severin, n° 723. 1803

A LOUER UN APPARTEMENT composé de huit pièces, cave, remise avec ou sans écurie, S'adresser Place St. Paul, CAFÉ DU BOSQUET. 2082

APPARTEMENT GARNI ou NON, avec remise et écurie, à LOUER à St. Laurent, n° 1083. Au même n°, une QUANTITÉ de FRUITS FINS à VENDRE, ainsi qu'UN DROSKEI avec cheval et harnais.

UN BON SOUFFLET A VENDRE rue devant les Carmes, n° 438.

ON A PERDU UN LIVRET DE COMPTABILITÉ. Celui qui l'a trouvé est prié de le rapporter au bureau du Politique.

VENTE DE VINS.

MM. JAMME frères feront vendre le 23 novembre prochain, à deux heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, dans leurs caves, sises au local SAINT-CLAIRE, par le ministère de M^e RENOU, notaire, UNE FORTE PARTIE DE VINS VIEUX DE BORDEAUX, tant rouges que blancs, muscats et autres en bouteilles.
Ils seront donnés à déguster pendant la vente. 2071

**VENTE DEFINITIVE
ET SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE.**

MERCREDI LE 22 NOVEMBRE 1837, A DEUX HEURES DE RELEVÉE, IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M^e RENOU, Notaire à Liège, la VENTE aux Enchères d'une

BELLE MAISON DE COMMERCE,

libre de charges bien achalandée; située à Liège, rue St. SEVERIN, N° 704, avec cour, bâtiment derrière, pompe, citerne, etc.

L'acquéreur pourra, s'il le désire, constituer en rente le prix de l'acquisition.

S'adresser à M. RENOU, dépositaire des titres de propriété. 2076

VENTE DE BOIS

DE

HAUTE FUTAIE ET TAILLIS

LUNDI, 20 NOVEMBRE 1837, A UNE HEURE DE L'APRÈS-DINER, M. de FABRI-BECKERS, rentier à Liège, fera vendre, en hausse publique, par le notaire BERNARD, dans ses propriétés à L'ENTOUR DU CHATEAU DE GRACF.

QUANTITÉ DE MARCHÉS

DE BOIS

DE PEUPLIERS, FRÊNES, ORMES ET BOIS BLANCS,

d'une grosseur et d'une élévation peu communes; ainsi que DIVERSES PORTIONS DE BEAUX TAILLIS.

A CRÉDIT. 2021

VENTE D'IMMEUBLES.

LE LUNDI 20 NOVEMBRE 1837, A 2 HEURES APRÈS-DINER, AU DOMICILE

du sieur LÉONARD, cabaretier à Boëlhe, canton de Waremme,

Le notaire JAMOULLE exposera en vente aux enchères publiques HUIT BONNIERS HUIT VERGES GRANDES DE TERRES LABOURABLES en cinq pièces, première qualité, et UN BONNIER de PRAIRIE en deux parcelles bien arborées; le tout situé à Geer, même canton.

Ces biens d'origine patrimoniale, sont libres de toutes charges et hypothèques. Il sera donné toute facilité pour le paiement. 2069

TOILETTE.

NOUVELLE IMPORTATION ANGLAISE.

Jusqu'à présent on n'avait obtenu des nombreuses compositions pour la teinture des cheveux que des résultats nuls ou incomplets. L'eau anglaise récemment importée de Londres par la maison Rousseau-Ma, de Paris, n'était point connue en France; cette eau teint les cheveux, moustaches et favoris en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais et ne salit ni le linge ni les chapeaux.

On trouve également, au même dépôt, les articles suivants, dont la réputation dispense de tout éloge: La pommade grecque qui arrête la chute des cheveux, les empêche de blanchir et les fait pousser en peu de temps; l'épilatoire du sérail, qui fait tomber les poils-follets du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau; l'Eau rose de la cour qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse; la Crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune; l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, elle contribue aussi à la blancheur de la peau, l'Eau des chevaliers qui détruit ou prévient la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave et blanchit parfaitement les dents sans en offenser l'émail; la pommade américaine, qu'il suffit de passer sur les cheveux pour les teindre à la minute; La pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à l'instant même. Prix fixe: 6 frs. chaque article.

On trouve aussi à l'adresse ci-après des petites Oreilles, Cornets, instrument pour la

SURDITÉ

Très-léger, tenant seul sur la tête, et qui rend à l'ouïe toute sa finesse. Prix fixe: 20 frs. On expédie. Affranchir.

Le dépôt des articles ci-dessus de la maison Rousseau-Ma, de Paris, est établi chez M. BACHA, marchand de musique et nouveautés, pied du Pont d'Île, n° 763, à Paris. 285

QUARTIER à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 273

CATALOGUE

D'UNE BELLE

COLLECTION DE LIVRES

ET D'ANCIENS MANUSCRITS,

D'Histoire, Littérature, Philosophie, Théologie, Ecriture-Sainte, Droit, Médecine, etc., etc.,

Dont la vente aura lieu JEUDI 30 novembre, MARDI 5 et JEUDI 7 décembre 1837, à 2 heures de relevée, à la SALLE DE VENTES de A. DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, où le CATALOGUE se distribuera le 13 novembre courant. 2032

LUNDI 20 NOVEMBRE 1837, 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOU, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères, d'une bonne MAISON, située à Liège, faubourg d'Avroy, n° 789, enseignée du Barbeau. Derrière cette maison se trouve un grand jardin, d'une contenance de 4 verges environ.
S'adresser à M^e RENOU, notaire, rue du Pot-d'Or. 2026

VENTE AUX ENCHÈRES

DE

QUATRE MAISONS.

LIBRES DE CHARGES,

APPARTENANT A LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS; à Liège.

LUNDI 13 NOVEMBRE 1837, à 3 heures de relevée, les Marguilliers de la fabrique de l'église de St Nicolas, à ce dûment autorisés, feront exposer en adjudication publique, par le ministère de M^e LAMBINON, notaire à Liège, en son étude, place derrière l'hôtel de ville, les IMMEUBLES suivants:

1^{er} LOT.

Une MAISON, cotée 287, avec cour, jardin et autres dépendances, formant un ensemble d'une superficie de 11 ares 29 centiares, située à Longdoz, commune de Liège.

Ces immeubles, par suite de l'établissement de la route de la Bonne Femme, sont dans une situation très agréable.

2^{me} LOT.

Une MAISON, n° 319, située vis-à-vis la Place Grétry, Outre-Meuse à Liège, joignant à M. le professeur Frankinet et autre.

3^{me} LOT.

Une MAISON portant le n° 328, sise près de la Place Grétry.

4^{me} LOT.

Une MAISON cotée N. 329, contigue à la précédente.

Ces deux dernières maisons seront vendues ensemble ou séparément, au gré des amateurs.

S'adresser audit notaire, dépositaire des plan et titres de propriété. 1956

MARDI 14 NOVEMBRE 1837, A 10 HEURES,

IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE BELLE MAISON

Située à Liège, rue St. Martin n. 648 et 649, avec cour, jardin, etc.
On peut voir cette maison tous les jours de 2 à 5 heures.
S'adresser à M^e RENOZ, dépositaire des titres de propriété.
1999

ADJUDICATION DE TRAVAUX

A EXECUTER A L'EGLISE DE St.-PHOLIEN, A LIEGE.

MERCREDI 15 NOVEMBRE, à 10 heures du matin,
LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE DE SAINT-PHOIEN
Rendra en adjudication publique, par voie de soumissions et ensuite au rabais, les TRAVAUX à exécuter pour la CONSTRUCTION D'UNE TOUR à faire à ladite église.
Le plan et le cahier des charges sont déposés au presbytère où l'on peut en prendre inspection.
2030

LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON,

AU PIED DU PONT D'AMERCOEUR A LIEGE, ENSEIGNÉE DE LA POMME D'OR,

Portant le n^o 1er., et composée de plusieurs places au rez-de-chaussée, remise, écurie, quantité de chambres aux étages et de vastes greniers.
Cette location aura lieu en ladite maison, par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire, le 13 NOVEMBRE 1837, à deux heures de relevée.
S'adresser pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n^o 281, à Liège.
2046

1 fr. 25 c^o. **DIGTIONNAIRE** relié, 1 75
USUEL ET PORTATIF
DE LA LANGUE FRANCAISE,

CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300.000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. Se TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

MARDI 21 NOVEMBRE 1837, neuf heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ,

Par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont Saint Martin, par le ministère de M^e RENOZ, notaire en cette ville,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

ci-après désignés; savoir :

- 1er. Lot. UNE PRAIRIE, située commune de HODY, vis à vis le Chanxhe, contenant 5 bonniers.
 - 2me. Lot. UNE MAISON avec JARDIN, située à STEMBERT, arrondissement de Verviers.
 - 3me. Lot. UNE RENTE de 4 frs. 50 c., due par le sieur Parent, de Fooz.
 - 4me. Lot. UNE RENTE de 5 muids 7 setiers, due par M. Vincent Lamarche, de Liège.
 - 5me. Lot. UNE RENTE de 12 frs. 15 c., due par M. Jacquemin, de Flémalle.
 - 6me. Lot. UNE RENTE de 9 frs. 11 c., due par Gilles Rigé, des Tawes.
 - 7me. Lot. DIX-SEPT RENTES, dues par divers.
- S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ, notaire, 1981

Grande Seigneurie de Weinwartshof

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V.

Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMI-MILLION 4150 FLORENS, composées en numéraires de

ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR.

Le tirage se fera irrévocablement et définitivement le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement.

Une Action fr. 20. — Pour fr. 120 six actions et deux gratis, dont une verte gagnant forcément. Pour fr. 200 dix actions et trois gratis, dont deux vertes richement dotées.
En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des Actions de cette grande Vente, on recevra les conditions les plus avantageuses.

L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ, et Comp^e,
Maison de Banque à MAYENCE, s. l. Rhin.

EAU BLANCHE

EAU ROUGE,

INCOMPARABLES

DE LA PETITE VERTU,

NOUVELLE DÉCOUVERTE PAR M. HORNER, MÉDECIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Avis très-important

Pour la guérison radicale des maladies secrètes et fleurs blanches, en six ou dix jours, sans mercure ni tisane.

Les personnes atteintes de l'une ou de l'autre de ces maladies, soit nouvelles, soit anciennes, peuvent être guéries par cette nouvelle méthode.

Jusqu'à ce jour on a cru que les maladies secrètes attaquaient toutes les parties du corps, c'est une erreur reconnue par les médecins les plus expérimentés. Il est prouvé que ce qui est sensible au corps, ce sont les bols, les pilules et le mercure; et cependant on n'employait pas d'autres moyens de guérison dans ces sortes de maladies.

Les nombreuses expériences que l'inventeur a faites de cette eau lui donnent la satisfaction d'offrir au public le résultat de ses études, le succès a surpassé son attente; aussi garantit-il une guérison radicale en six jours, ou en dix au plus aux individus qui mettront en lui leur confiance, sans qu'il s'ensuive aucune conséquence nuisible.

D'après le prospectus, vous vous traitez vous-même dans le plus grand secret même en voyage, puisqu'il n'y a ni tisane ni régime à suivre.

Dépôts chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vivave d'Ile, n. 38, à Liège; à Bruxelles chez M. VANHINSBERG, pharmacien, place de la Monnaie, n. 5; à Ath, chez M. CAMBRELIN, pharmacien, à Namur; chez M. MOUVET JAU-MOTTE, pharmacien; à Dinant, chez M. MATHIEU, pharmacien.

BOURSES.

PARIS, LE 9 NOVEMBRE.

Cinq pour cent.	109 65	Esp. D. diff. int.	100 3/4
Trois pour cent.	81 20	• Dt. pas. int.	4 5/8
Act. de la B. de Fr.	5000 ..	Belg. Empr. 1832	173 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 90	Banque de Belg.	482 50
Esp. Ardois 1834.	20 3/4		

ANVERS, LE 10 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	92 3/4
• Det. différ.	47 1/2	• STAT-RO. Lev. 1832.	100 3/4
Emp. de 48 mill.	102 1/2	• An. 1834.	98 1/8
HOLL. Det. activ.	100 1/2		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	104 3/4		
Lots de fl. 100.	100 1/2		
• de fl. 250.	130 1/2		
• de fl. 500.	710 1/2		
Poloc. Lots d. 330.	117 1/2		
• d. 500.	136 1/2		
BRÉSIL. E. à L. 1831	86 1/2		
BRÉSIL. Emp. 1831	20 3/8		
D. diff. 1834.	• • •		
Dit. p. 1834.	• • •		
Det. diff.	6 1/2		

CHANGES.

Amst., c. jours.	118 av.
Rotterd., Idem.	118 av.
Paris, Idem.	118 av.
• 2 mois.	5/8 0/10 p.
Lond. p. Estr. c. j.	40 1/4 1/2
• 2 mois.	40 1/4
Frankfort, es. jrs.	36 1/4 1/6
• 3 mois.	35 1/4 1/6
Bruxelles et Gand.	118 1/2

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 9 NOVEMBRE 1837.
L'Active Espagnole a été fermée à notre bourse de ce jour. — Ardois ouvert 20 1/8 1/4 3/8 1/2 et reste 20 3/8 argent à demain.
Primes à un mois 20 1/4 dont 2 0/10 cours.
On a fait passablement d'affaires.

BRUXELLES, LE 10 NOVEMBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.		SUIITE DES ACTIONS.	
Det. activ 2 1/2.	53 3/4	A S. d'Ougrée.	113 1/2
Emp. Rotseh.	102 1/2	P S. Sars-Lonch.	126 1/2
• Fin cour.	112 1/2	P Che de fer.	100 1/2
• 1836, 4 1/2.	92 3/4	P S. de Venues.	109 1/2
• Fin cour.	92 3/4	P Bat. à V. Anv.	95 1/2
E. de la ville 1832	110 1/4	A S. St. Léona.	106 1/2
HOLL. Dette active	53 1/2	S. Chateau.	115 1/2
Rente domaniale	97 1/4	P S. Verrieres.	95 1/2
AUTRICHE. Métall.	104 1/2	A Ecl. gaz. rés.	113 3/4
NAPLES. Falconnet	92 1/4	A S. Raffinerie.	115 1/2
ESPAG. Dette act.	20 1/2	A Verr. Chart.	111 1/2
• Fin cour.	20 1/2	Expl. l'Espér.	111 1/2
• pr. 1 m. d. l.	20 1/2	P Des Brasseries.	111 1/2
• différée 1830.	20 1/2	Librairie H.	111 1/2
• 1835.	20 1/2	Typogr. W.	111 1/2
• dette passive.	20 1/2	Fabr. Tapis.	106 1/2
PORT. Dona Maria	102 1/2	Fabr. de fer.	106 1/2
BRÉSIL 1824.	86 1/2	Mutual. ind.	113 1/2
ROME. 1831.	100 1/4	C. de Bruges.	100 1/2
		H. F. Monc.	111 1/2
		Libr. Meline.	111 1/2
		S. act. réun.	102 1/2
		S. de Fleu.	111 1/2
		Ebenisterie.	111 1/2
		Librairie Sc.	111 1/2
		Fab. Pianos.	111 1/2
		F. H. Borin.	98 1/2
		Hoyoux.	95 1/2
		Fabr. de pap.	104 1/2
		Lits de fer.	100 1/2
		CHÉMIN DE FER.	
		De Par. à St Ger.	111 1/2
		• à V. r. d.	111 1/2
		Ch. H. et W.	111 1/2
		De Müll. à Th.	111 1/2
		Gambart.	111 1/2
		Luxembourg.	99 1/2

Imprimerie de J.-Bte. Nossow, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.